

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 21/06/2024 et publication le 24/06/2024

L'an 2024, le 18 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 juin 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 11 juin 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Représentés : COLLET Claire représentée par Séverine FORVEILLE, JULIEN Alexandre représenté par Jacky GAUTHEUR

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Tanguy CHEVAUCHEE

D2024-026 : Adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrans au Syndicat de Bassin de la Sarthe

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2024_054 du 28 mai 2024 portant sur la demande d'adhésion de la Communauté de communes des Coëvrans au Syndicat du Bassin de la Sarthe ;

CONSIDERANT que le conseil municipal de ASSE LE BERENGER, commune membre de la Communauté de communes des Coëvrans, doit se prononcer sur cette adhésion, conformément au CGCT (article L5214-27) ;

CONSIDERANT les statuts de la Communauté de communes des Coëvrans ;

CONSIDERANT l'enjeu pour la Communauté de communes des Coëvrans et ses communes membres d'adhérer au Syndicat de Bassin de la Sarthe actuellement en cours de passage en Etablissement Public Territorial de Bassin ;

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes des Coëvrans, par délibération en date du 28 mai 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles suivantes :

- études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE ;

- études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 053-215300104-20240618-D2024026-DE



Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 10

- **APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons au Syndicat de Bassin de la Sarthe,**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Président de la Communauté de communes des Coëvrons.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Leroux'.

